



D3300-Direction de la commande publique-

DECISION DU MAIRE N° d.2024.111

Marchés de fournitures courantes, de services et de travaux passés suite à procédures dont le montant ne justifie pas le transfert au contrôle de légalité et des avenants conclus dans le cadre de cette délégation entre le 4 juin et le 5 août 2024.

LE MAIRE DE LA VILLE DE VERSAILLES

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2122-22 alinéa 4, L.2131-1, L.2131-2, 4°, D.2131-5-1 et R.2131-6 ;

Vu le Code de la commande publique et notamment les articles L.2124-1 et R.2124-1 et suivants relatifs aux marchés passés selon une procédure formalisée, les articles L.2122-1 et R.2122-1 et suivants relatifs aux marchés passés sans publicité ni mise en concurrence, les articles L.2123-1 et R.2123-1 et suivants relatifs aux marchés passés selon une procédure adaptée, les articles L.2194-1 et R.2194-1 et suivants relatifs aux conditions de modification d'un marché public, et les articles L.2125-1 et R.2162-15 et suivants relatifs aux modalités de passation des concours ;

Vu la délibération n° D.2020.05.18 du Conseil municipal de Versailles du 27 mai 2020 accordant au Maire les délégations prévues à l'article L.2122-22 précité ;

Vu l'arrêté municipal n° A.2023.234 du 3 février 2023 donnant délégations de fonctions et de signatures aux élus de la ville de Versailles ;

Vu le budget de l'exercice en cours ;

Conformément aux dispositions de l'article L.2122-23 du Code général des collectivités territoriales, le Maire doit rendre compte à chacune des réunions obligatoires du Conseil municipal des marchés et avenants conclus sur la base de la délégation qu'il a reçue à cet effet dans le cadre de la délibération n°D.2020.05.18 du 27 mai 2020.

La liste des marchés de fournitures courantes, de services et de travaux passés suite à procédures dont le montant ne justifie pas le transfert au contrôle de légalité et des avenants conclus dans le cadre de cette délégation entre le 4 juin et le 5 août 2024 est la suivante :

DECIDE :

- 1) Travaux d'étanchéité pour l'achèvement d'une construction en bois sur dalle béton, dédiée principalement au Football Club de Versailles, Stade de Porchefontaine, 53 rue Rémont à Versailles – Marché ordinaire de travaux conclu avec la société SAS CETRADIV domiciliée ZI Les Meuniers 91520 EGLY, suite à une procédure sans publicité ni mise en concurrence pour une durée de 2 mois à compter de la date de notification du marché. Ce marché est conclu pour un montant de 65 829,80 € HT.
- 2) Tierce maintenance applicative et prestations associées du logiciel Augure utilisé pour la gestion des relations publiques de la ville de Versailles et de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc - Accord-cadre mono-attributaire à bons de commande conclu avec la société AUGURE CORPORATE FRANCE domiciliée 31 avenue de Wagram 75017 Paris suite à une procédure sans publicité ni mise en concurrence pour une durée de 4 ans à compter de sa date de notification. Cet accord-cadre est conclu avec seuil minimum fixé à 8 057,70 € HT et un seuil maximum fixé à 100 000 € HT pour sa durée totale.
- 3) Mission de maîtrise d'œuvre pour la réfection de l'enveloppe énergétique du futur poste de Police municipale - Marché conclu avec la société AP ARCHITECTURE, domiciliée 11 rue du Vieux Versailles 78000 Versailles, suite à une procédure sans publicité ni mise en concurrence pour une durée estimée à 33 mois (phase de conception, phase de réalisation et période de garantie de parfait achèvement des travaux suivis comprises). Ce marché est conclu pour un montant global et forfaitaire de 39 940 € HT.
- 4) Fourniture et livraison d'articles et équipements de sports - Accord-cadre mono-attributaire à bons de commande conclu avec la société DECATHLON FRANCE (DECATHLON PRO) domiciliée 4 boulevard De Mons - TSA 42201 - 59669 Villeneuve d'Ascq cedex, suite à une

procédure adaptée, pour une durée de 4 ans à compter du 19 août 2024 ou de sa date de notification si elle est ultérieure. Cet accord-cadre est conclu sans seuil minimum mais avec un seuil maximum fixé à 220 000 € HT pour sa durée totale, réparti comme suit entre les 2 membres du groupement de commandes acheteur : 187 000 € HT pour la ville de Versailles et 33 000 € HT pour la ville de La Celle-Saint-Cloud.

- 5) Fourniture, livraison de lubrifiants pour véhicules pour l'entretien du parc automobile de la ville de Versailles, de son Centre communal d'action sociale (CCAS) et de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc - Accord-cadre mono-attributaire à bons de commandes conclu avec la société UNIL OPAL domiciliée à 10-12 boulevard du Général Leclerc 93260 Les Lilas, suite à une procédure adaptée ouverte pour une durée de 4 ans à compter de la date de notification du contrat. Cet accord-cadre est conclu sans seuil minimum et avec un seuil maximum fixé à 160 000 € HT pour sa durée totale.
- 6) Destruction confidentielle et recyclage d'archives de la ville de Versailles, de son CCAS et de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc - Accord-cadre mono-attributaire à bons de commandes conclu avec la société LA CORBEILLE BLEUE domiciliée à 7 rue Pascal 93120 La Courneuve, suite à une procédure adaptée ouverte pour une durée de 4 ans à compter de la date de notification du contrat. Cet accord-cadre est conclu sans seuil minimum et avec un seuil maximum fixé à 60 600 € HT pour sa durée totale.
- 7) Tierce maintenance applicative et hébergement du logiciel PELEHAS - Accord-cadre mono-attributaire à bons de commande conclu avec la société AFI domiciliée 35 rue de la maison rouge 77185 Lognes suite à une procédure sans publicité ni mise en concurrence pour une durée de 4 ans à compter du 28 juillet 2024. Cet accord-cadre est conclu avec un seuil minimum fixé à 5 912 € HT et un seuil maximum fixé à 100 000 € HT pour sa durée totale.
- 8) Animation d'ateliers thématiques à l'attention des élèves des écoles élémentaires sur les pauses méridiennes – Lot n° 2 « Ateliers de philosophie/sophrologie » - Accord-cadre mono-attributaire à bons de commande conclu avec la société CHARRIER SABINE HELENE ESTHER domiciliée 2 rue Rameau 78000 Versailles, suite à une procédure adaptée, pour une durée de 4 ans à compter du 2 septembre 2024. Cet accord-cadre est conclu sans seuil minimum et avec un seuil maximum fixé à 13 000 € HT pour toute la durée du marché.
- 9) Animation d'ateliers thématiques à l'attention des élèves des écoles élémentaires sur les pauses méridiennes – Lot n° 4 « Ateliers de théâtre d'improvisation » - Accord-cadre mono-attributaire à bons de commande conclu avec la société LE TEMPS D'UNE SCENE domiciliée 36 rue Carnot 92370 Chaville, suite à une procédure adaptée, pour une durée de 4 ans à compter du 2 septembre 2024. Cet accord-cadre est conclu sans seuil minimum et avec un seuil maximum fixé à 30 000 € HT pour toute la durée du marché.
- 10) Animation d'ateliers thématiques à l'attention des élèves des écoles élémentaires sur les pauses méridiennes – Lot n° 5 « Ateliers de yoga » - Accord-cadre mono-attributaire à bons de commande conclu avec l'association VIVRE L'INSTANT PRESENT domiciliée 59 avenue des Etats-Unis 78000 Versailles, suite à une procédure adaptée, pour une durée de 4 ans à compter du 2 septembre 2024. Cet accord-cadre est conclu sans seuil minimum et avec un seuil maximum fixé à 30 000 € HT pour toute la durée du marché.
- 11) Travaux de réparation de la corniche haute en pierre de l'Hôtel de ville de Versailles – Avenant n° 1 au marché conclu avec la société ETABLISSEMENT CHAPELLE ayant pour objet l'ajout de travaux supplémentaires nécessaires à la bonne réalisation du chantier. Cet avenant a une incidence financière de +4,27 % et porte le montant du marché de 92 232,73 € HT à 96 174,73 € HT.
- 12) Contrat de tierce maintenance applicative et de prestations associées des logiciels Mélodie Opus et Image – Accord-cadre mono-attributaire à bons de commande conclu avec la société ARPEGE domiciliée 13 rue de la Loire 44230 Saint Sébastien sur Loire suite à une procédure sans publicité ni mise en concurrence pour une durée allant de la date de notification du contrat jusqu'au 31 décembre 2027. Cet accord-cadre est conclu avec un seuil minimum fixé à 13 307,41 € HT et un seuil maximum fixé à 200 000 € HT pour toute la durée du marché.
- 13) Contrat de tierce maintenance applicative, d'hébergement et de prestations associées du logiciel Espace Citoyens Premium (ECP) - Accord-cadre mono-attributaire à bons de commande conclu avec la société ARPEGE domiciliée 13 rue de la Loire 44230 Saint Sébastien sur Loire suite à une procédure sans publicité ni mise en concurrence pour une durée allant de la date de notification du contrat jusqu'au 31 décembre 2027. Cet accord-cadre est conclu avec un seuil minimum fixé à 27 822,43 € HT et un seuil maximum fixé à 200 000 € HT pour toute la durée du marché.
- 14) Contrat de tierce maintenance applicative et de prestations associées du logiciel Concerto Opus - Accord-cadre mono-attributaire à bons de commande conclu avec la société ARPEGE domiciliée 13 rue de la Loire 44230 Saint Sébastien sur Loire suite à une procédure sans

publicité ni mise en concurrence pour une durée allant de la date de notification du contrat jusqu'au 31 décembre 2027. Cet accord-cadre est conclu avec un seuil minimum fixé à 15 954,06 € HT et un seuil maximum fixé à 200 000 € HT pour toute la durée du marché.

- 15) Remplacement des menuiseries de l'église Saint-Symphorien – Lot n° 2 « Serrurerie » - Marché ordinaire de travaux conclu avec la société BLONDEL METAL domiciliée 111 rue du Général de Gaulle 76520 Franqueville-Saint-Pierre suite à une procédure adaptée pour une durée estimative de 17 mois à compter de la date de notification du contrat jusqu'à la fin de la garantie de parfait achèvement. Ce marché est conclu pour un montant de 42 218,76 € HT.
- 16) Achat et livraison d'un aspirateur urbain électrique - Marché conclu avec la société GLUTTON CLEANING MACHINES SA/NV, domiciliée Zoning Mécallys - 22 rue du Progrès - 5300 Andenne (Belgique), dans le cadre d'un système d'acquisition dynamique et pour un montant global et forfaitaire de 13 922,15 € HT. Le délai de livraison est de 30 jours à compter de la notification du marché.

Cet acte est affiché le jour du retour du contrôle de légalité et est susceptible d'être déféré devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de cette date.